

UNE DÉMARCHE AGRO-ÉCOLOGIQUE DE LA FILIÈRE APICOLE PAR LA SANTÉ DES ABEILLES ET LEURS CARACTÉRISTIQUES ENTOMOPHILES

Le potentiel de développement de la filière apicole en Martinique est important. Toutefois, des problèmes techniques et structurels freinent son évolution. Le projet du GIEE prévoit une série de mesures propres à dynamiser cette filière tout en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement.

DESCRIPTION DU PROJET



Actuellement, la production locale de miel est assurée par une centaine d'apiculteurs qui, avec 4.500 ruches, produisent environ 100 tonnes de miel. Sachant que la consommation locale est évaluée à 400 tonnes, il y a un potentiel d'augmentation de la production pour couvrir la demande locale. Au travers du GIEE, les apiculteurs envisagent ce développement en agissant sur deux axes : la santé du cheptel d'une part et l'augmentation du cheptel d'autre part.

Dans cette perspective, plusieurs actions sont envisagées :

L'amélioration de l'état sanitaire du cheptel est prévue, d'une part en généralisant les mesures prophylactiques contre les trois principaux problèmes sanitaires : Varroase, Mycose et Fausse teigne :

- destruction des parasites (Fausse teigne) par le froid (stockage des hausses et de la cire en chambre froide) ;
- lutte par alternance des matières actives ;
- recours à la sélection génétique pour obtenir des souches d'abeilles plus tolérantes ;
- destruction du matériel contaminé et mise en quarantaine d'essaim avant leur introduction dans un nouveau rucher.

Et d'autre part, en formant et informant les apiculteurs :

- augmenter la fréquence d'interventions de spécialistes (vétérinaires) ;
- rédaction d'un guide de bonnes pratiques ;
- journées d'échanges, visites, participation aux séminaires, groupes d'études...

.../...



Martinique

NOMBRE D'AGRICULTEURS IMPLIQUÉS
18

STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMANDE
Groupement de défense sanitaire apicole martiniquais (GDSAM)

PRINCIPALE ORIENTATION DE PRODUCTION
▶ Apiculture

PRINCIPALE THÉMATIQUE
▶ Pollinisateurs

AUTRES THÉMATIQUES AU CŒUR DU PROJET

- ▶ Gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques
- ▶ Mutualisation des outils de production
- ▶ Systèmes autonomes et économes en intrants
- ▶ Commercialisation et création de filières et signes de qualité

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT
Groupement de défense sanitaire apicole martiniquais (GDSAM)

PARTENAIRES ENGAGÉS

- ▶ Collectivités territoriales
- ▶ CAESM (Communauté d'agglomération espace sud Martinique)
- ▶ CAP NORD (Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique)
- ▶ CACEM (Communauté d'agglomération Centre Martinique)
- ▶ Chambre d'agriculture
- ▶ Conseil régional
- ▶ PNRM (Parc naturel régional de Martinique)
- ▶ FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles)
- ▶ SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)
- ▶ Ferme d'insertion Lamentin
- ▶ Association Jardins et vergers tropicaux
- ▶ Association des horticulteurs
- ▶ DAAF (Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
- ▶ PARM (Pôle agroalimentaire région Martinique)
- ▶ GDSM (Groupement de défense sanitaire Martinique)
- ▶ SAM (Salon de l'agriculture Martinique)
- ▶ ADAMAR (Association de développement de l'apiculture Martinique)

DESCRIPTION DU PROJET (SUITE)

L'augmentation du cheptel pourra se faire en maîtrisant mieux les techniques de sélection et d'insémination artificielle ainsi que la production de reines.

Des actions d'ordre structurel devraient permettre l'augmentation des rendements :

- favoriser le développement d'espèces florales mellifères ;
- implanter des ruchers dans des zones d'intérêts particuliers (arboriculture, zones d'intérêts écologiques ...) ;
- favoriser l'accès à certaines zones (concessions des collectivités, de l'Office National des Forêts..) en créant des pistes d'accès pour l'installation des ruchers.

Il sera également question de mutualiser les moyens (technicien animateur, local de stockage et de vente, achats de matériel et de fournitures) et de développer le volet commercial (étude de marché, actions de promotion et de valorisation des produits de la ruche).

DATE DE RECONNAISSANCE DU PROJET

21 octobre 2015

DURÉE DU PROJET

3 ans

TERRITOIRE CONCERNÉ

Martinique

**ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
DÉSIGNÉ PAR LE GIEE POUR LA CAPITALI-
SATION DES RÉSULTATS**

Chambre d'agriculture de Martinique